

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC149

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 10 BIS A

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La convention passée entre la ligue et la fédération ne peut engager une tierce partie juridique que serait la société commerciale.

Il est par conséquent proposé de supprimer cet alinéa.